

Réunion du 09 septembre 2020

Étaient présents :

Présents: MM. VIROL JP, CHANTEGREIL F, ROIG P, DELPEY F, LURGO V,

Mmes : CHANTEGREIL E, CLUZEAU M, TEYSSIER P, GASSER E, FAUVEAUX S.

-Absent excusé ayant donné pouvoir : BOUILLERE S à CHANTEGREIL F

Nombre de conseillers : 11

Présents: 10

Votants : Unanimité

Mme CHANTEGREIL E. a été élu(e) secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance qui se tient à la salle des fêtes en raison de la distanciation imposée par les règles sanitaires en vigueur, en donnant lecture au Conseil du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020. Celui-ci n'amène aucun commentaire.

Ordre du jour :

Désignation d'un architecte pour création d'un multiple rural.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude de faisabilité élaborée par l'Agence Technique Départementale concernant la création d'un multiple rural (local commercial) place de la Mairie, en lieu et place de l'actuelle salle des associations.

Cette étude a été transmise à trois Cabinets d'Architecture pour la réalisation du projet :

- Didier Griffoul qui n'a pas donné de réponse,
- Philippe Lanterne qui n'est pas intéressé par le projet car trop éloigné,
- AMEA (Marc Eyssartier) qui a fait une proposition incluant une refonte du système de chauffage, l'actuel étant trop énergivore et peu efficace. La mission complète s'élève à 14 % du montant total des travaux HT évalués par l'ATD à 46 120 € HT.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- La création du multiple rural,
- De désigner le Cabinet d'Architecture AMEA pour le suivi des travaux pour un montant représentant 14 % des travaux HT,
- De donner pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes les formalités inhérentes au projet,
- De prévoir au budget les crédits nécessaires.

Travaux de voirie 2020.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis établi par l'Entreprise MURET d'un montant de 31 730 €.

La Commission voirie propose un budget de 40.000 € TTC

- Devant le cimetière et poubelles : 1 860 €
- Route de Chamaly : 9 750 €
- Carrefour de Moncouche au P.A.T. : 4 800 €
- Route des Piniers Hauts (suite problème inondation d'un logement) 4 560 €
- Route Nord des Clèdes : reportée

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- la réalisation des travaux en 2020.
- Le remplacement, route du Tirou, du ralentisseur du milieu par un limiteur de vitesse. Le travail sera fait par les agents de la commune.

Délégué CLECT au Grand Périgueux

Par décision du Conseil Communautaire réuni le 23 juillet 2020 et suite aux élections municipales, le Grand Périgueux a approuvé la composition de la CLECT.

Les communes adhérentes ont jusqu'au 15 octobre pour désigner leurs représentants.

La commune de St Paul de Serre dispose d'un représentant au sein de la CLECT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne : M. CHANTEGREIL Florian, 1^{er} adjoint, pour le représenter au sein de la CLECT.

Aliénation terrains « Basse Côte » pour lotissement.

Demande de prolongation de la DIA pour étude de sol en vue de l'assainissement afin de préempter.

Signalétique.

Considérant la demande des personnes concernées de poser une signalétique indiquant la direction des « Ecuries du Rosier » et de « Chantier Théâtre », entreprises situées sur la commune de St Paul de Serre,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- Considère la nécessité de situer l'accès aux « Ecuries du Rosier » et à « Chantier Théâtre »,
- Donne son accord pour l'achat et l'installation de panneaux de signalétique indiquant leur emplacement et leur direction.

Fleurissement du bourg.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un devis établi par l'Entreprise « Côté Jardin » à Vergt pour le fleurissement du bourg autour de la Place et de l'Eglise, dont le montant s'élève à 519,17 € HT.

Le Conseil après en avoir délibéré, donne son accord sur ce devis, les crédits étant inscrits au BP 2020.

Questions diverses

- M. QUINSAC Arlindo propose ses services pour créer un site internet plus moderne pour la commune : le conseil donne son accord.
- Le bulletin municipal est en cours.

La séance est levée à 20 h 10.